

25 - Jardins familiaux - Mise à disposition de nouveaux jardins et prorogation de la convention au profit de l'Association des Jardins et Vergers familiaux de Besançon et environs - Signature d'un avenant

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Les premiers jardins familiaux mis à disposition des Bisontins ont été créés par la Ville sur son domaine privé en 1978. Leur nombre a régulièrement augmenté et, par convention en date du 31 octobre 1986, la Ville a confié à l'Association des Jardins familiaux de Besançon et environs la gestion d'un ensemble de parcelles communales dans le but de promouvoir et de développer cette activité de «jardin familial».

La convention actuellement en vigueur, en date du 14 mai 2004 pour une durée de 10 ans, résulte de la décision prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 13 mai 2004.

Ces dernières années, plusieurs évolutions significatives ont concerné les sites de jardins familiaux.

Dans sa séance du 24 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé par deux avenants de confier à l'Association des Jardins et Vergers familiaux de Besançon et environs :

- la gestion des nouveaux sites de jardins familiaux de Valentin, Velotte et Isenbart,
- la gestion de vergers restaurés sur les versants des collines, sur les sites de Port Douvot, Montoille, Planoise et Chamuse.

Actuellement, deux nouveaux sites de jardins familiaux ont été créés et aménagés ; ces parcelles peuvent être mises à disposition des habitants. L'établissement d'un troisième avenant avec l'Association est nécessaire pour leur prise en compte.

Il s'agit :

- du site de la Petite Creuse, nouveau site créé chemin de la Petite Creuse,
- du nouveau site de Bousserotte 2 aménagé et équipé au pied de la colline de Planoise, en remplacement du précédent.

Dix-sept sites, pour un total de 365 parcelles de jardins, sont ainsi mis à disposition de l'Association.

Sur la base de cette nouvelle configuration, il est également proposé de proroger la convention du 14 mai 2004, actuellement en vigueur, avec cet avenant, pour une durée de deux années supplémentaires, portant son terme au 13 mai 2016.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention avec l'Association des Jardins et Vergers familiaux de Besançon et environs, concernant la mise à disposition de nouvelles parcelles de jardins et prorogant de deux années le terme de la convention.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme PRESSE et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.